**Service du commissariat des armées**

**Plate-Forme Commissariat Sud-Est**

**Division Achats Publics - Bureau Achats**

**CADRE DE MÉMOIRE TECHNIQUE**

**DAF\_2025\_000589**

**Prestations d'accueil, de filtrage, de gardiennage, de sécurité incendie et de télésurveillance/vidéo surveillance au profit des organismes des Groupements de Soutien Commissariat de Lyon Valence La Valbonne (GSC LVV) et de Clermont – Ferrand (GSC GVC)**

**Numéro et intitulé du lot concerné :**

**Nom de la société candidate :**

Les candidats sont tenus de renseigner le présent document en tenant compte des exigences formulées dans le CCTP et des critères d’attribution mentionnés à l’article 8.3.2 du Règlement de Consultation.

Ce document doit être adapté au lot pour lequel il répond et en aucun cas être générique.

Les candidats peuvent fournir tous les documents qu’ils jugeront nécessaire à l’appui du présent document.

Dans le cas où le candidat soumissionnerait pour plusieurs lots, **il remplira 1 document par lot en indiquant le numéro et l’intitulé du lot concerné dans l’encadré plus haut.**

**CRITERE N°2 : DELAI**

**Délai d’intervention pour une prestation ponctuelle (hors évènement programmé) (10 points)**

*Il s’agit du délai d’intervention maximum en jours calendaires pour honorer une prestation ponctuelle (hors évènement programmé).*

*Ce délai court à compter de la réception du bon de commande jusqu’à l’exécution de la prestation et* ***ne peut être supérieur à 7 jours calendaires*** *(conformément à l’article 4.5 du CCTP commun).*

*Ce critère sera jugé par application de la formule suivante, sur 10 points :*

*Dmin= Délai en jours calendaires du candidat le plus réactif ;*

*D = Délai en jours calendaires du candidat analysé.*

***Le candidat indiquant le délai le plus court aura le maximum de points****.*

**CRITERE N°3 : TECHNIQUE**

**Procédure pour pallier une absence inopinée d’un agent (10 points)**

***Pour rappel*** *:*

*Art 5.4 du CCTP commun :*

*[…] un personnel absent doit être remplacé dans un délai d’une (1) heure maximum.*

*Le personnel absent doit être remplacé par un personnel de même qualification et ayant satisfait au contrôle élémentaire […]*

*Dans le cadre d’une continuité de service, le candidat devra transmettre un scénario type expliquant la procédure de remplacement d’un agent absent.*

*Ce scénario devra reprendre toutes les étapes à compter du constat de l’absence du personnel jusqu’à son remplacement sur site.*

*Il devra notamment faire apparaitre les points suivants :*

* *le délai maximum de remplacement d’un agent absent par un personnel de même qualification et ayant satisfait au contrôle élémentaire*

*- la procédure d’alerte et d’escalade (procédure organisée pour faire remonter une anomalie) en cas d’absence non prévue*

*- la disponibilité d'un vivier de remplaçants : le nombre d'agents disponibles en réserve pour pallier les absences, la localisation des remplaçants (proximité du site à garder)*

*- la gestion des plannings et les outils utilisés (suivi en temps réel, alertes automatiques)*

*Le candidat pourra compléter son scénario en transmettant un exemple concret de gestion de crise : retour d’expérience sur des absences antérieures (réactivité, solutions mises en place).*

*Le candidat dont la procédure est jugée la plus pertinente au regard des prestations attendues dans le cahier des charges aura le maximum de points.*

**CRITERE N°4 : ENVIRONNEMENTAL**

**Sous-critère 1 : Type de moyen de transport utilisé pour se rendre sur le lieu de la prestation (7,5 points)**

*Le candidat doit expliquer les moyens mis en œuvre concernant le transport de ses agents pour se rendre sur le lieu de la prestation.*

*Exemples :*

* *Contribution à la réduction de l'empreinte carbone (type de véhicule utilisé : thermique, électrique, hybride ou mécanique)*
* *Éco conduite*
* *Co-voiturage*
* *Autre*

**CRITERE N°4 : ENVIRONNEMENTAL**

**Sous-critère 2 : Les actions environnementales (hors transport) mises en place dans le cadre du marché (7,5 points)**

*Le candidat doit expliquer les actions concrètes qui seront mises en place dans le cadre du marché afin de contribuer à la réduction de l’impact environnemental tout en garantissant une efficacité opérationnelle.*

*Exemples :*

*- Gestion des déchets issus de l’activité*

*- Communication dématérialisée*

*- Performance écologique des matériels utilisés*

*- Niveau sonore des matériels utilisés*

*- Composition des tenues de travail et chaussures (réemploi, matières naturelles, etc.)*

*- Autre*

Fait à

Le

Tampon de la société candidate

**Signature** **obligatoire** de la personne ayant le pouvoir d'engager la société